

**La question minoritaire en Asie centrale post-soviétique.
Recompositions identitaires dans la vallée du Ferghana (1989-2008)**
Olivier Ferrando, Sciences Po, Paris

Jury de soutenance :

Dominique Arel, Professeur agrégé à l'École d'Études Politiques, Université d'Ottawa, Canada (rapporteur)

Bertrand Badie, Professeur des Universités, IEP de Paris

Hamit Bozarslan, Directeur de recherche à l'EHESS, Centre d'études turques, ottomanes, balkaniques et centrasiatiques (rapporteur)

Christophe Jaffrelot, Directeur de recherche CNRS-CERI, IEP de Paris

Catherine Pujol, Professeur des Universités à l'Inalco, Centre de recherche Europe-Asie

Olivier Roy, Directeur de recherche à l'EHESS, Professeur à l'IUE de Florence, Italie (directeur)

Résumé de la thèse :

La disparition de l'URSS en 1991 et la transformation des anciennes limites intérieures de la fédération soviétique en frontières internationales a provoqué des bouleversements sociaux, économiques et politiques. Plus de cinq millions de Centrasiatiques se sont retrouvés 'du mauvais côté' de la frontière. Au lieu de devenir des citoyens de leur État éponyme, ils furent rattachés à une autre entité, que nous qualifierons d'État de résidence, et au sein duquel ils constituent désormais une minorité ethnique

Aborder la question minoritaire en Asie centrale relève d'un exercice périlleux en raison de l'étendue de la région et surtout de la diversité des situations que recoupe ce sujet. Dans une démarche méthodologique, nous avons procédé à deux ciblage. Un premier ciblage ethnique visant à étudier seulement les groupes autochtones, excluant ainsi ceux arrivés pendant la période coloniale ou le régime soviétique. Et un second ciblage géographique sur la vallée du Ferghana. Cette micro-région, partagée entre le Kirghizstan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, offre un effet de loupe grossissante. La vallée concentre une grande partie de la population d'Asie centrale – un habitant sur cinq – sur moins de 3 % du territoire. Et les minorités ethniques y sont largement présentes. Si à l'échelle nationale, les Ouzbeks constituent respectivement 12,9 % et 21,5 % de la population du Kirghizstan et du Tadjikistan, ces proportions sont accrues dans la vallée (26,1 % dans le Ferghana kirghiz et 31,3 % dans le Ferghana tadjik). De même la part des Kirghizs est de 0,9 % en Ouzbékistan mais 2,4 % dans les seules provinces du Ferghana ouzbek. Et la petite minorité tadjike du Kirghizstan double sa proportion de l'échelle nationale (0,8 %) à l'échelle régionale (1,6 %).

La thèse interroge la recomposition identitaire des minorités ethniques autochtones de la vallée du Ferghana, en réponse à la nouvelle configuration sociale, économique et politique de l'Asie centrale. Le système d'hypothèses repose sur un schéma triangulaire d'acteurs : l'État et les politiques nationales qu'il conçoit pour accommoder la diversité ethnique de sa population. Ensuite la société civile ethnique pour comprendre ses modalités d'actions et sa capacité de lobby sur l'État. Enfin, les personnes appartenant à des minorités ethniques dans les stratégies identitaires qu'elles élaborent dans le but de préserver intacte leur identité, ou au contraire de s'intégrer à la nation, ou tout autre forme d'identité.

Notre première hypothèse stipule que l'État-nation procède à une différenciation de traitement entre son groupe titulaire et les autres groupes présents sur le territoire national, et qui seraient dès lors réduits au statut de minorités. L'élaboration de la nouvelle idéologie nationale et les réformes des politiques linguistiques et éducatives concourent en effet à élever les traits identitaires du groupe titulaire au rang d'attributs nationaux du nouvel État 'ethniquisant'. Mais ce tableau ne reflète pas la réalité du compromis auquel les autorités nationales ont dû se soumettre. La diversité ethnique de leur population les oblige à équilibrer leur discours et leurs actes pour éviter d'exclure et de s'aliéner les groupes minoritaires. C'est donc un 'État accommodant' qui va s'efforcer de mettre en place un dialogue institutionnel avec ses minorités de l'intérieur. Cet équilibre permanent entre l'affirmation d'une idéologie stato-nationale de promotion du peuple titulaire et la mise en œuvre d'une politique multiculturelle respectueuse de toutes les composantes de la population peut aboutir à certaines contradictions.

Par exemple, dans les trois pays, les lois sur la Langue ont instauré une hiérarchie entre celle du groupe titulaire, désormais promue langue officielle, et les autres langues qui ne disposent pas de la même reconnaissance dans la sphère publique. La maîtrise de la langue d'État (ou parfois du russe) est désormais requise pour intégrer une université ou postuler dans l'administration publique. Pourtant, parallèlement à cette politique exclusive, les trois États ont maintenu un système d'enseignement multilingue qui reconnaît à chaque enfant le droit à une éducation dans sa langue maternelle. Cette forme d'autonomie des minorités en matière éducative apparaît donc comme un paradoxe par rapport aux exigences posées par les lois sur la Langue. Une autre contradiction est le développement, en interne, d'une politique d'intégration destinée à l'ensemble des citoyens et parallèlement, à l'extérieur, un discours ethnique à l'attention des populations diasporiques. C'est le cas au Kirghizstan, où l'Assemblée du peuple constitue un modèle original d'intégration de l'ensemble des minorités ethniques du pays, reconnues comme parties constitutives de la nation. Ce dispositif offre aux minorités ethniques un cadre privilégié de dialogue institutionnel avec les autorités de leur État de résidence et contribue à promouvoir des valeurs communes de citoyenneté qui transcendent les appartenances ethniques. Mais ce même État peut tenir un discours opposé lorsqu'il s'adresse à ses co-ethniques de l'étranger. Un programme de rapatriement a ainsi été développé exclusivement à destination des étrangers d'ethnicité kirghize. Il repose sur le postulat qu'un groupe ne peut s'épanouir qu'à l'intérieur des frontières de sa patrie ethnique. Ce paradoxe illustre la tension qui existe entre les deux conceptions distinctes de la nation – ethnique ou civique. Finalement, l'Ouzbékistan est le seul pays qui soit parvenu à définir une politique cohérente, aussi bien à l'intérieur de ses frontières à l'égard de ses citoyens, qu'à l'extérieur vis-à-vis de ses co-ethniques. Dans une logique d'unification jacobine, il a fait le choix d'une conception civique et territoriale de l'État, basée sur les valeurs de l'ouzbékité (*uzbekçilik*), et destinée à réunir tous ses citoyens sous une même bannière, sans chercher l'appui des Ouzbeks de l'étranger.

Notre seconde hypothèse stipule que les acteurs de la société civile ethnique perpétuent le modèle soviétique de la *nacional'nost'* et sont ainsi les garants de l'identité ethnique de leur groupe. Le contexte politique de la perestroïka a permis l'émergence de nouveaux acteurs de la société. En se structurant sous la forme de centres culturels, associations ou sociétés, les minorités ethniques sont parvenues à renforcer leur visibilité et leur capacité de négociation avec les autorités. Sur la courte période qui s'articule de la fin de l'URSS aux premières années d'indépendance, cette société civile ethnique a accompagné l'évolution sociale, économique et politique de la société environnante. En Ouzbékistan, les organisations tadjikes ont atteint un degré très élevé de conscience politique. Mais le raidissement des autorités les a

contraintes à abandonner le champ de l'action politique pour se limiter à des activités culturelles. Au Tadjikistan, la transformation a suivi un cheminement inverse. Après avoir adopté un statut juridique les circonscrivant au domaine culturel, les Ouzbeks ont fait le choix de se politiser pour devenir un interlocuteur crédible du gouvernement et participer activement au processus de reconstruction nationale qui suivit la guerre civile. Au Kirghizstan, les violences interethniques de 1990 ont conditionné le développement des organisations ouzbèkes, aujourd'hui divisées sur l'attitude – conciliante ou vindicative – à adopter avec les autorités.

L'observation du fonctionnement des organisations ethniques et du comportement individuel des activistes révèle de nombreuses disparités dans leur capacité à formuler des revendications et à mobiliser leur groupe autour de ces revendications. La forme institutionnelle que prend une minorité est particulièrement significative pour donner corps à une action collective. Les différentes situations explorées en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Kirghizstan permettent de modéliser les dynamiques de mobilisation ethno-politique en fonction de facteurs contextuels et structurels qui s'appliquent aux minorités de ces trois pays. Le rôle des acteurs de la société civile – organisations ethniques et activistes – apparaît essentiel en tant que force de lobby pour mobiliser leur communauté et porter des revendications politiques auprès de leurs autorités de tutelle. Quelle que soit leur forme de développement, les acteurs de la société civile ethnique se positionnent majoritairement en dépositaires de l'identité ethnique de leur groupe. En formulant, par exemple, des revendications autour de la langue d'éducation, ils parviennent à mobiliser leurs membres dans des expériences collectives visant à maintenir intacte leur identité. Sur le modèle de la *nacional'nost'*, ils cristallisent les traits identitaires de leur groupe et incitent à une résilience ethnique collective.

Notre troisième hypothèse porte sur les modalités de la recomposition identitaire des personnes appartenant à une minorité ethnique. L'étude comparée de deux épisodes tragiques de l'histoire contemporaine du Tadjikistan – d'un côté, les déplacés de Matča et, de l'autre, les réfugiés de la guerre civile – permet de montrer les limites du paradigme ethnique. Dans le cas des Mastčohī, l'approche en termes 'Tadjiks vs Ouzbeks' ne permet pas de rendre compte de la complexité des identités mobilisées. Dans une même logique, si la guerre civile tadjike a provoqué des flux migratoires largement déterminés par l'origine ethnique et territoriale des réfugiés, ce retour sur la terre des ancêtres, dans un environnement social ethniquement homogène, donc a priori favorable à leur intégration, s'est rapidement heurté à un rejet officiel ou à l'hostilité d'une partie de la population d'accueil. Le clivage ethnique/civique ne permet donc pas, à lui seul, d'appréhender les multiples facettes de l'identité. Dans un environnement où les personnes ont fait l'objet d'une identification par le haut dans un souci de gestion collective, l'initiative individuelle trouve sa place et doit être étudiée comme une forme nouvelle de contestation des cadres établis.

Pour mesurer précisément le degré d'autonomisation des personnes appartenant à une minorité, la thèse s'intéresse à leurs pratiques linguistiques dans une institution de socialisation qui est apparue en filigrane tout au long des recherches : l'école. La langue étant un critère majeur d'identification des groupes ethniques, le choix de la langue d'enseignement peut être considéré comme une forme d'expression identitaire. Trois tendances se dessinent. D'une part, les membres de minorités ethniques géographiquement isolées agissent par automatisme de survie en maintenant une instruction exclusivement dans la langue maternelle. D'autre part, l'ouverture géographique peut inciter une partie des parents à choisir la langue officielle. Ceci traduit l'expression d'une conscience civique d'intégration à la société. Et enfin, s'ils côtoient d'autres groupes ethniques au sein de leur communauté, ils sont enclins à développer des stratégies identitaires alternatives qui peuvent être interprétées

comme autant de moyens auxquels les parents recourent pour transcender la division entre la minorité qui pousse à une survie ethnique et la majorité qui encourage une intégration civique.

Cette diversité de recompositions est la preuve que l'expression de l'identité est une négociation permanente et changeante, qui dépend des situations géographiques, économiques et politiques dans lesquelles chaque individu évolue. Elle contredit donc l'approche structuraliste selon laquelle les structures agissent comme des contraintes inconscientes, face auxquelles les solutions apportées par les hommes sont en nombre limité. Le traitement de la question des minorités ne doit pas non plus se limiter à un statut et des droits associés, comme le font la plupart des organisations internationales. La minorité est bien un ensemble d'individus animés par des identités plurielles. Et chacun définit ses stratégies identitaires en fonction des changements de la société dans laquelle il évolue.